

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2014

Convocation du 28 novembre 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Etat d'avancement des travaux logement et dossier réaménagement de la salle des associations
- Renouvellement de l'adhésion pour la certification de la gestion durable des forêts,
- Paiement des dépenses d'investissement engagées avant vote du budget 2015.
- Réforme des rythmes scolaires : bilan du 1^{er} trimestre
- Organisation Noël.
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Étaient présents :

Mme Sylviane MICHET, M. Hugues SAULET, M. Roger KAOUA, Mme Vanessa FLAMANT, Mme Florence JANSEN, M. Xavier ANTOINE, M. Jean-Louis VINCENT, M. François NOËL

Absents excusés M. Romain JOLIVET, Mme Alexandra GUILLOT M. Bernard LEBLANC,

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2014,

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX LOGEMENT ET DOSSIER RÉAMÉNAGEMENT SALLE DES ASSOCIATIONS

Logement : les travaux d'isolation et de réfection des peintures sont terminés : le chauffage électrique indépendant est installé – le démontage de l'ancienne chaudière pourra débuter.

Dossier réaménagement de la salle des associations : dossier demande de subvention réceptionné par le Conseil Général – travaux menuiseries isolantes, plomberie et électricité commandés.

Dès que possible, les employés devront démonter la cuve et la chaudière installées dans la chaufferie (futurs sanitaires). Voir qui peut acheter ou récupérer ce type de matériel ...

RENOUVELLEMENT ADHÉSION POUR LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

La commune a depuis 2005, adhéré à l'Association de Propriétaires forestiers qui s'est engagée dans une politique de qualité, pour faire avancer la certification de la gestion durable de nos forêts ; cette exigence de « qualité » est aujourd'hui pratiquement incontournable pour permettre d'accéder aux marchés publics et privés les plus porteurs : les négociants et les grands groupes de distribution privilégient les bois certifiés pour répondre à la demande de plus en plus forte des consommateurs.

L'adhésion arrive à échéance le 31 décembre 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à renouveler l'adhésion de la Commune à P.E.F.C Bourgogne,

CHARGE le Maire de signer tous les documents nécessaires,

ACCEPTE de régler la contribution financière applicable pour la durée de l'adhésion.

COMPÉTENCE G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Considérant que la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations est d'intérêt général et ne peut se raisonner qu'au seul échelon communal, qu'il est du bon sens de la gérer sur la cohérence d'un « bassin hydrographique » indépendamment des limites administratives des collectivités,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Aillantais, sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Yonne, lors de sa séance du 21 octobre 2014, s'est prononcée favorablement sur la prise de compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et sur le principe de son adhésion au syndicat mixte de bassin versant de l'Auxerrois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par la Communauté de Communes de l'Aillantais, et sur le principe de son adhésion au Syndicat mixte de bassin versant de l'Auxerrois compétent en la matière.

PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015

Afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement sur le 1^{er} semestre 2015 (dépenses votées en 2014 mais non encore réalisées), le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2014

Crédits inscrits aux 20, 21, 23 du budget 2014 :

35 972.00 €

Crédits susceptibles d'être repris sur 2014 (1/4): 8 993.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris, ci-dessus, soit la somme de 8 993.00 € et ce, avant le vote du budget 2015.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : bilan du 1^{er} trimestre

La mise en place de la réforme avait nécessité d'ouvrir, au sein de l'école de CHASSY, une seconde antenne de la garderie périscolaire de Bleury, réservée aux élèves de maternelle avec une garderie « gratuite » de 15h45 à 16h30 et une garderie selon les mêmes conditions payantes que la halte-garderie de Bleury de 16h30 à 18h45.

Celle-ci énormément fréquentée sur septembre et octobre a vu son nombre considérablement en baisse sur novembre ; ce qui a conduit les dirigeants de l'Association en charge de la gestion du Centre de loisirs, de tout centraliser sur Bleury à partir du 1^{er} décembre.

Si la nécessité de tout regrouper semble logique du fait de l'effectif des élèves à accueillir, les parents regrettent seulement que ces dispositions aient été mises en place « rapidement » sans attendre la fin du 1^{er} trimestre se terminant aux vacances de Noël : cela leur aurait laissé le temps de mieux s'organiser et de ne pas le faire dans la précipitation (certains étant dans l'obligation de se munir d'une carte de transport pour aller jusqu'à la garderie de Bleury).

ORGANISATION NOËL DE LA COMMUNE

Comme chaque année les enfants seront divisés en 3 groupes :

- un premier composé des plus petits qui recevront la visite du Père Noël et un goûter
- et un second scindé en deux :
 - o un 1^{er} groupe pour la séance de cinéma,
 - o un 2^{ème} groupe pour la patinoire,

au retour goûter dans la salle des fêtes.

Divers accompagnateurs seront mobilisés pour encadrer et surveiller cet après-midi dans tous les lieux où il se déroulera ...

TRAVAUX À ENVISAGER SUR 2015

Madame le Maire propose de dresser une liste des travaux susceptibles d'être engagés sur 2015, afin qu'il puisse être établi un ordre de priorité suivant l'enveloppe financière qui pourra être dégagée chaque année.

Réseau routier communal : faire un état des lieux des voies communales et avec l'aide de l'Agence Technique qui devrait être créée par le Conseil général, avoir une approche financière, y inclure éventuellement, sur certaines portions, la création d'un réseau eaux pluviales, avec bordures et/ou trottoirs ; établir ensuite un ordre de priorité.

Projet cantine scolaire : dossier à finaliser avec l'aide du Conseil régional (dans le cadre de la suite du dossier Cœur de Village +) pour permettre de le déposer auprès de toutes les instances (Préfecture, Conseil général et Conseil régional) pour le 1^{er} janvier 2016.

Réseau éclairage public : continuer sa réhabilitation commencée cette année – permet un meilleur éclairage et une consommation moindre.

Columbarium – Jardin du souvenir : établir un dossier pour la création de ces deux installations – et revoir si nécessité de relancer une procédure de reprise de tombes.

Travaux d'adduction d'eau : les travaux d'adduction d'eau (raccordement de réseau d'eau depuis SAINT-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF jusqu'à AILLANT-SUR-THOLON) créent quelques difficultés de circulation sur la RDn°4 :

- jusqu'à fin décembre de la Mairie de CHASSY à AILLANT-SUR-THOLON
- début janvier : du carrefour de la rue de la Fontaine Saint Loup jusqu'à la Mairie de CHASSY (une déviation sera installée par la rue de la Fontaine Saint Loup pour les véhicules de tourisme, une autre par la RDn°89 pour les véhicules de +3.5 tonnes.

Séance levée à 22h15

INFORMATIONS DIVERSES

- **CONGÉS DE FIN D'ANNÉE :**

Le secrétariat de Mairie sera fermé
du **samedi 20 décembre 2014** au **samedi 2 janvier 2015**

Permanences assurées

LUNDI 22 DECEMBRE de 14h00 à 18h00

LUNDI 29 DECEMBRE de 14h00 à 18h00

Pour les urgences s'adresser au Maire ou aux Adjoint



**Madame le Maire, le Conseil Municipal
et le Personnel Communal
vous souhaitent à Tous
de très joyeuses fêtes de fin d'année**